Cinquantième année. - N ° 96 A 19 mai 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 334

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

329 405 211 RCS Bordeaux.
COLAS SUD OUEST.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 14769503.00 EUR.
Adresse : AVE Charles Lindbergh, 33700 Mérignac.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION LIANTS DU PERIGORD Forme juridique Société à responsabilité limitée Au capital de 12961,5 EUR Siège social - 24110 ST ASTIER N° RCS 501522734 RCS PERIGUEUX, est société absorbée. COLAS SUD OUEST Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 14769503 EUR Siège social AVE CHARLES LINDBERGH 33700 MERIGNAC N° RCS 329405211 RCS BORDEAUX, est société absorbante. Les biens apportés par la société absorbée tels qu'ils existaient au 31/12/2016 étant évalués à 935.136,19 euros et le passif pris en charge s'élevant à 497.543,55 euros, l'actif net apporté ressort à 437.592,64 euros. La société absorbante détenant la totalité des parts composant le capital social de la société absorbée, il ne sera procédé à la création d'aucune part nouvelle à titre d'augmentation de capital de la société absorbante. Cette convention de fusion simplifiée prendra effet lors de son approbation par le Président de la société absorbante, au plus tard le 31 décembre 2017, date à laquelle la société absorbée se trouvera dissoute de plein droit. Cette dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation. La société absorbante sera propriétaire des biens apportés le jour de la réalisation de la fusion, mais elle prendra en charge les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée depuis la date du 1er janvier 2017 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion. Date du projet : 10/05/2017 Date du dépôt : 15/05/2017, lieu du dépôt : BORDEAUX..